

A la Population

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 19 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Lundi 30 Novembre 2015 à 20h00
A la mairie

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

Ordre du jour :

a / Approbation des comptes rendus n° 17 du 19 Octobre 2015 et N°18 du 6 Novembre 2015

b/ Présentation de la communauté de communes Chalaronne Centre par son président M. Didier Muneret (Durée 30 minutes)

c / Délibération

1-Rapport et schéma de mutualisation

Suite à la demande de Madame Cathy SCHOENSTEIN, Communauté de communes, un avis est demandé sur le rapport et le schéma de mutualisation. Lors du conseil municipal N°17, les conseillers avaient demandés à réfléchir sur ce rapport et demandaient un report au prochain conseil.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à donner leur avis sur le rapport et le schéma de mutualisation

2-Suppression de l'obligation légale de créer un CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants

Dans un souci de simplification administrative, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) supprime, dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS.

La commune a la possibilité de dissoudre le CCAS et d'exercer directement les compétences.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la dissolution du CCAS et à décider de reprendre ou pas la compétence, le résultat ainsi que l'actif et le passif du CCAS.

3-Association Prévention Routière

Suite à la demande de l'association Prévention Routière, relayée par Monsieur Etienne BLANC, président de l'AMF, une subvention communale de soutien pour l'année 2016 est demandée.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur cette demande de subvention.

4-Demande de Madame Audrey SIMMINI

Suite à la réception du courrier de Madame Audrey SIMMINI, une prise en charge d'une partie des frais de repas scolaire pour son enfant Romain DESSAUGE, scolarisé en CE2 CLIS4 à l'école de La Chartonnière à Gleize depuis le 1 septembre 2015, est demandée. Le repas lui est facturé 6.42 Euros, contre 3.90€ à 4.20 € pour les résidents de la CAVS, soit une différence de 2.18 € par repas, soit 37.06 € par mois. Les représentants des parents d'élèves sollicitent également cette demande.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur cette demande de prise en charge.

5-Mairie de Gleize, Ecole de La Chartonnière, Classe pour l'inclusion scolaire (CLIS)

Suite à la réception du courrier de la Mairie de Gleize concernant le CLIS à l'école de La Chartonnière, une subvention de l'ordre de 1000 Euros est demandée pour le financement d'un projet d'acquisition d'une classe numérique. Cette demande concerne l'enfant Romain DESSAUGE, fils de Madame Audrey SIMMINI.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur cette demande de subvention

6-Maison familiale rurale de la Dombes (MFR)

Suite à la réception du courrier de la MFR, une subvention aux établissements scolaires de l'ordre de 100 Euros est demandée.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur cette subvention.

7-Budget Aire de Loisirs

A la demande de Monsieur MARIOTTI, des titres datant de 2002 à 2007 doivent être annulés, d'un montant total de 2385.99 €. Pour cela un vote de crédit supplémentaire doit être effectué sur recettes investissement compte 752 (+2400 €) et sur dépenses investissement compte 673 (+2400 €) par décision modificative N°1.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer cette décision modificative.

8-Société protectrice des animaux de lyon et du sud-est (SPA)

Suite à la réception du courrier de la société protectrice des Animaux de lyon et du sud-est (SPA), concernant l'obligation de fourrière animale prévues aux articles L211-24 et suivants du Code Rural, une convention est proposée pour un montant de 200 € ainsi qu'un partenariat concernant la stérilisation des chats libres. (tarif d'un vétérinaire en sachant que la SPA prend en charge 50 % maximum du montant d'une stérilisation)

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur cette convention et sur la proposition de partenariat concernant la stérilisation des chats libres.

9-Devis Espace Copie Pro

Réception d'un devis de la société Espace Copie Pro concernant l'édition du bulletin municipal pour un montant de 745.80 €.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur le devis de la société Espace Copie pro.

10-Devis pour pose et dépose des guirlandes de Noël

Afin de poser et déposer les guirlandes de Noël, des entreprises ont été consultées.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur le choix du prestataire.

11-Tarifs bulletin municipal

Monsieur FATOME Sylvain, société FDSI (dépannage informatique) demande des renseignements sur les tarifs de publicité du bulletin municipal.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à étudier un tarif pour le bulletin municipal.

12-Commune de Vonnas

Suite au courrier de Monsieur Patrick CHAIZE, Maire de Vonnas, et dans le cadre de la loi NOTRe, (modification du périmètre d'un grand nombre d'intercommunalités), une demande d'intégration au groupe de réflexion de la nouvelle communauté de commune est formulée.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'intégration de la commune de Vonnas à notre nouvelle communauté de commune.

13-Mur du cimetière

Après constatation, le mur ouest du cimetière menace de s'effondrer.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à autoriser Monsieur le Maire à demander des devis pour cette réfection.

14-MABILLE Lois – Classe d'Inclusion scolaire (CLIS)

Suite au courrier de la mairie de Chatillon sur Chalaronne, concernant MABILLE Lois, élève en CLIS, une participation financière est requise de l'ordre de 543.88 €.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur cette participation financière.

d/ Questions diverses et informations

- Démission de Madame Nicole MOLARD : Un siège est disponible à la commission contrats de maintenance –travaux, Les personnes intéressées sont priées de poser leurs candidatures.
- Lagune : Information du cabinet Arpège concernant la clôture et le portail suite à la demande de Monsieur Rousset Serge.
- Budget assainissement : Une partie du prêt relais caisse d'épargne, soit 307 000 € a été remboursé en date du 20/11/15. Il reste à ce jour un engagement de 73 000 €.